

Le quatre mars deux mil vingt et un à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de CREMEAUX, dûment convoqué le 26 février précédent, s'est réuni à la salle des fêtes Abbé Grosbost, située à Crémeaux, Grand'Rue, sous la présidence de Monsieur Didier PONCET, Maire.

PRESENTS : MMES & MM. PONCET Didier. CLEMENCON Thierry. BRUEL Laurent. LOIZZO Laurent. GARRIVIER Sandra. DUBOST Jean-Christophe. MANISSOLLE Suzanne. TRAVARD Georges. MICHON Irène. BOURG Elodie. CONSTANS Simon. PRAS Stéphane. SESSEGOLO Patricia.

Nbre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Représentés : 0 Votants : 13
---

Secrétaires de Séance : Stéphane PRAS et Irène MICHON  
Excusés : Aurélien MAILLET-FEUGERE. André SANGLE  
Absents : aucun  
Conseillers ayant donné pouvoir : aucun

### **Approbation du compte rendu précédent**

Le conseil valide le compte rendu à l'unanimité.

### **PROJET AMENAGEMENT MAIRIE**

M. le Maire expose que suite aux derniers échanges avec le bureau d'Etudes Créa Eco qui réalise l'étude du projet aménagement mairie, deux solutions sont envisagées, et des pré-chiffrages ont pu être estimés :

PROJET n°1 : - Construction neuve + démolition de l'existant :  
(dans ce cas -là, le logement situé au -dessus de l'agence postale sera supprimé)

Une première estimation aboutit au chiffrage suivant : 50 000 €HT (démolition) + 522 000 €HT (soit 290m<sup>2</sup> x 1800 €HT) soit au total environ 580 000 €HT avec l'inconnue de la présence d'amiante et celle de l'étude de sol

PROJET n°2 :- Réhabilitation :

Pour le logement : 52 m<sup>2</sup> x 1100 €HT soit 57 200 €HT  
Pour la mairie : 290 m<sup>2</sup> x 1300 €HT soit 377 000 €HT

Donc, logement + mairie = 434 200 €HT toujours avec l'inconnue de la présence d'amiante ou non et de l'étude sol pour la petite extension évoquée (toute proportion gardée bien évidemment par rapport à l'étude de sol d'une construction complète).

Le Conseil Municipal échange sur les deux solutions proposées, prenant en compte le pré-chiffrage mais également l'aspect technique du projet, une rénovation impliquant des contraintes techniques qui paraissent plus importantes qu'une reconstruction à neuf.

M. le Maire propose de voter pour l'un des deux projets :

Il ressort du vote à main levée que le Projet n° 1 est retenu (12 voix pour et une abstention)

C'est donc l'option « construction neuve sur le même emplacement que la mairie actuelle » qui est retenue. Le bureau d'études sera recontacté afin d'avancer sur ce projet.

### **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade (ratios promus – promouvables)**

#### **Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque

assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

**Vu la saisine du Comité Technique Paritaire,**

**Le Maire propose à l'assemblée :**

de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

. pour tous les avancements de grade, et dans tous les cadres d'emploi : **taux 100 %**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**ADOpte :** à l'unanimité des présents

**la proposition ci-dessus.**

### **PROJETS DANS LE DOMAINE DE L'EOLIEN**

M. le Maire expose que le secrétariat de mairie est fréquemment sollicité par des sociétés qui démarchent afin de réaliser des études de projets pour l'implantation d'éoliennes, sur le territoire communal.

M. le Maire sollicite l'avis du conseil sur ce type de projets, à savoir si le conseil est pour ou contre lancer ce type d'étude pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal, pendant la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, et par un vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal se déclare contre ce type de projet, et décide de ne pas donner suite aux sollicitations de ces sociétés.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS**

M le premier adjoint expose au conseil les travaux de la commission des subventions.

22 demandes ont été déposées en mairie.

Après en avoir étudié les différentes demandes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décidé d'accorder les subventions suivantes :

- . Jalmal (fin de vie) ROANNE 100 euro
- . ADMR (Saint Just en Chevalet) La somme de 200 euro a été votée à 10 voix pour et 3 abstentions car la commission ne de donnait pas de suite à cette demande
- . Association Sourire d'Urfé (animation dans EPAD) 200 euro
- . Relais transport (transport des personnes âgées par des bénévoles) 200 euro
- . Entente Crémeausienne 700 euro
- . Comité des fêtes de Crémeaux 1800 euro

De plus, dans le cadre des conventions passées avec la Spa et l'Arche de Noé, il sera versé un montant par habitant, calculé sur la population totale chiffre insee au 1 1 2021, pour ces deux associations :

. SPA 0, 40 € par habitants pour 2021 (soit  $0, 40 * 923 = 369, 20$  euros)

. Arche de Noé 0, 50 € par habitants pour 2021 (soit  $0, 50 * 923 = 461, 50$  euros)

## ADRESSAGE

Madame la quatrième adjointe expose au conseil les travaux de la commission adressage.

Le conseil prend connaissance des différents devis et, à l'unanimité, valide l'ensemble des devis. (montant total de 26 780 euros)

(Le conseil a souhaité faire travailler les entreprises locales Multi-lettres pour les panneaux, plaques de rue et numéros, et une partie par la société Lacroix, Ast pour les poteaux, Cremolac pour le sablage et la peinture). Une subvention de 12 000 euros a été accordée par le Département pour ces travaux.

### BULLETTIN MUNICIPAL

Les différents devis de mise en page et impression sont validés. La distribution sera effectuée par la Poste.

## CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE TERRITOIRE D'ENERGIE-

### IMPLANTATION D'UN EQUIPEMENT TECHNIQUE SUR UN OUVRAGE COMMUNAL

Le SIEL-TE Loire se lance dans le déploiement d'un réseau très bas débit (LoRa) destinés aux objets connectés (ROC42).

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal,

A cet effet, les conditions d'hébergement des équipements seront précisées ultérieurement dans la convention d'implantation.

Le projet est financé en totalité par le SIE-TE Loire, sans participation de la commune.

Ceci étant exposé, Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE :

ARTICLE UN : APPROUVE l'implantation d'un équipement technique dans le clocher de l'église

ARTICLE DEUX: AUTORISE M. le Maire à signer la convention pour l'implantation d'un équipement technique sur un ouvrage communal entre la commune et le SIEL-TE-Loire.

ARTICLE TROIS : AUTORISE M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

- Très bas débit : pour mémoire, deux antennes seront installées, une au shelter au clos, contre le bâtiment de la fibre, et l'autre dans le clocher, elle sera invisible derrière les abat-sons, elles sont destinées à couvrir la commune pour tous les objets connectés.

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

M. le Maire envisage de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie, en fermant la mairie les lundi, et sollicite, pour un avis consultatif, le conseil municipal. Cela ne modifie pas le temps de travail de la secrétaire de mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de M. le Maire

Les horaires d'ouverture du secrétariat de mairie au public seront les suivants,

à compter du lundi 12 avril 2021.

Mardi : 8 H 30- 12 H 15

Mercredi : 9 H 15- 12 H 15

Jeudi : 8 H 30- 12 H 15

Vendredi : 8 H 30- 12 H 15

**PLAN DE RELANCE TRANSFORMATION NUMERIQUE DE L'ENSEIGNEMENT  
EQUIPEMENT NUMERIQUE POUR L'ECOLE  
ACHAT DE TABLETTES ORDINATEUR PORTABLE EQUIPEMENT LOGICIELS  
APPROBATION DE DEVIS ET DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire expose que, dans le cadre du plan de relance « transformation numérique de l'enseignement », il est envisagé d'acheter des tablettes numériques ainsi qu'un ordinateur portable afin de compléter l'équipement de l'école publique.

La directrice de l'école a été contactée afin d'estimer les besoins.

Des devis ont été sollicités. M. le Maire propose de valider le chiffrage et de déposer une demande de subvention pour cet équipement.

Estimation : 12 000 euros ttc pour la partie équipement

Et 250 euros ttc pour la partie « logiciels »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le chiffrage de cet équipement, décide d'inscrire les crédits au budget, et charge M. le Maire de déposer une demande de subvention.

Pharmacie :

Monsieur le maire expose au conseil les rumeurs de fermeture de la pharmacie au 31/03/21

Plusieurs conseillers remontent cette information donnée à la population par M. Barbier (pharmacien)

Monsieur Barbier n'a pas averti la municipalité sur cette éventuelle mauvaise nouvelle à ce jour

Monsieur le maire expose les démarches qu'il a effectuées :

- Appel ARS
- Appel ordre des pharmaciens
- Rencontre avec M. Gaillard ancien pharmacien de la commune et propriétaire du bâtiment
- Monsieur le maire informe qu'il a contacté les élus (Député, Canton, Département et autres)
- Monsieur le maire informe le conseil qu'il a contacté un groupement de pharmacies et à ce jour pas de nouvelle
- le suivi est fait par l'ARS concernant la licence à savoir si elle a été rendue
- Malheureusement la commune n'a pas de levier pour agir

**SÉANCE DE TRAVAIL**

Informations, interventions et questions diverses

Départ d'un agent communal au 30/03/2021.

M. le Maire informe le conseil municipal du départ d'un agent technique, démissionnaire, à compter du 30 mars 2021 et propose de procéder à son remplacement, soit par l'embauche d'un contrat cdd, soit par le recrutement d'un agent déjà fonctionnaire (mutation...). Il s'agit d'un emploi d'adjoint technique territorial, le poste est inscrit au tableau des effectifs.

Le conseil vote à l'unanimité pour le recrutement d'un agent pour le remplacement de l'agent démissionnaire. Une offre d'emploi de poste d'adjoint technique à temps complet sera diffusée.

Le conseil est informé de diverses réunions programmées.

- Réunion cantonale avec Monsieur Jean Bartholin

Les élus de cantons invitent les communes a participer à une réunion le 05/03/2021 a 18 h salle ERA à Saint just en chevalet ( 4 conseillers par commune )

- Visite du sénateur monsieur TISSOT le 12/03/2021 à 9 h 30
- Visite de la maison de santé par les élus de la région le 15/03/2021 à 10 h
- Commémoration du 19 Mars

Elle aura lieu le 19/03/2021 à 11 h en petit comité (appel aux morts) devant le monument aux morts

- Proposition de visite usine DOITRAND le 19/03/2021 à 14 h à Saint romain d'Urfé

• Le locataire d'un des logements de la commune au-dessus de l'école primaire a informé de son prochain départ du logement, la date n'est pas encore fixée.

Le locataire demande que ses retards de paiement de loyers soient pris en charge par la commune (notamment du fait de ses difficultés relatives à la situation sanitaire)

M le maire sollicite l'avis du conseil. Le conseil se déclare défavorable à effectuer une remise sur les loyers. Les loyers restent dus. Le locataire en sera informé.

- CO WORKING

M le maire fait part d'un projet de la CCPU de création d ' un espace de travail et de télé travail et sollicite l'avis du conseil.

Le conseil donne son accord de principe.

La commune ainsi que ou le lieu exact d'implantation de cet espace de co-working n ' a pas encore été définie

- Projet antenne relais

Un lieu a été trouvé dans un terrain privé à Eualé. Le projet consiste à installer une antenne de 18 mètres de haut

Monsieur le maire doit prendre contact avec la société BOUYGUE car le lieu trouvé ne correspond pas tout à fait avec la zone de départ

- Panneau pocket

La décision concernant l'adhésion à cette application pour téléphones portables pour diffusion d'informations avait été mise en délibéré lors d'un précédent conseil.

Cette application permet notamment de diffuser des infos de la gendarmerie. Le conseil donne son accord afin d'adhérer pour un an, en sachant qu'il y aura une période gratuite de 3 mois par l'intermédiaire du Pays roannais